G. LANXADE,

HOMME DE LOI,

Arrachant le masque à ses Calomniateurs.

IL est dans mes principes de ne répondre aux libellistes et aux anonymes, que par le plus profond mépris. J'aurois donc laissé dans la boue, comme j'y en ai laissé tant d'autres, les nouvelles calomnies auxquelles je suis en butte, si par un raffinement de perfidie, et pour leur donner plus de faveur, on ne les eût imprimées à la suite du procès-verbal d'une des sections de l'Assemblée primaire de Périgueux (celle qui s'est réunie à la Manufacture.)

L'affectation qu'on a eu de répandre ce Libelle à l'époque des élections, moins pour écarter de moi les suffrages, puisque j'avois déclaré hautement que je ne voulois aucune espèce de place, que pour atténuer la confiance dont je m'honore d'être investi dans la carrière que je parcours (1); cette affectation de profiter de la réunion des Electeurs pour leur distribuer cet Ecrit diffamatoire, et pro-

(1) J'ai assez prouvé mon dessein de n'accepter aucune fonction publique, en refusant la place de Juge du Tribunal civil du Département, à laquelle m'avoit porté la dernière Assemblée électorale, et celle de Substitut du Commissaire du pouvoir exécutif, pour laquelle la députation de la Dordogne m'avoit présenté. J'avois aussi, précédamment, refusé la place de Juge suppléant au Tribunal de cassation, en remplacement du citoyen d'Alby. Et plus récemment encore, j'ai refusé la Présidence d'une des sections de l'Assemblée primaire, celle de Saint-Front.

pager plus rapidement tant d'atroces calomnies ; cet empressement à dénaturer les moindres circonstances, à empoisonner les faits les plus indifférens, la source impure dont je soupçonne que partent tant de noirceurs, tout cela a mis le comble à mon indignation, et pour cette fois il faut que je confonde mes calomniateurs, quels qu'ils soient ; il faut que j'imprime sur leur front, non pas le fer chaud dont se servoient les Romains pour punir ce genre de crime, mais le cachet de l'opprobre et de l'ignominie. Certes je sais bien que dès long-temps ils ont bu toute honte ; mais n'importe, ils n'en seront pas moins signalés aux yeux de leurs concitoyens; on les fuira comme ces bêtes vénimeuses dont on craint les approches, et peut-être que mieux connus, ils feront un peu moins de mal.

Je vais donc remuer ce bourbier, et dire un mot sur chacune des atrocités dont on m'accuse.

Première calomnie. *J'ai été membre d'un Comité révolutionnaire.*

A l'époque de leur institution je fus adjoint à celui de Périgueux. Peu de jours après arriva la loi qui portoit incompatibité de ce genre de fonctions avec toute autre ; je m'empressai d'opter pour la place de membre du Tribunal civil, qui m'avoit été conférée par le Peuple ; en sorte que je n'ai pas resté un mois adjoint à ce Comité ; que pendant ce mois je passai quinze jours à la campagne pour affaires de famille, et que lorsque je m'en retirai, il avoit à peine eu le temps de s'organiser ; je mets donc en fait que je n'ai pas assisté à dix séances.

Seconde calomnie. *J'ai été l'appui des Comités , je les ai aidé dans leurs travaux , leurs arrêtés se ressentent de ma touche vigoureuse , notamment celui pris pour perdre Larigaudie.*

Loin de dire que j'ai été l'appui des Comités, dites plutôt que j'ai été la victime de cette fatale institution ; dites le , si vous n'avez pas oublié toutes les persécutions que m'a fait éprouver le Comité de Sûreté générale , à l'instigation des ennemis personnels que j'avois dans quelques-uns des Comités de ce Département , et notamment par suite des dénonciations de Lakanal et de ses agens. Quant à mon prétendu concours dans les travaux du Comité, je puis affirmer que depuis que j'en sortis pour rester à ma place de Juge , je n'ai jamais paru dans le lieu de ses séances que lorsque j'y ai été amené par la nécessité de faire viser quelques signatures , et je défie qui que ce soit de prouver que j'aie jamais concouru à la rédaction d'aucun arrêté , ni à l'adoption d'aucune mesure. Quant à l'arrêté qui concerne Larigaudie , je puis affirmer aussi que je n'en ai jamais pris lecture , et que j'ignore entièrement ce qu'il contient. Celui-là m'est aussi étranger que tous les autres ; et sur tous ces faits je ne crains pas que personne ose me démentir.

La troisième calomnie , celle qui est la plus méchamment atroce , est , ce que dit le libelliste, *relativement à la mort de Mandavi et de Dabzac du Bugue , et à l'affaire de Saint-Martial , événemens auxquels il veut donner à entendre que je ne suis pas étranger.*

C'est ici l'imputation qui m'a fait le plus d'horreur, et c'est ici où je vais prouver toute la perversité des êtres vils qui me calomnient.

Le Gouvernement révolutionnaire venoit d'éclore, je devois être une de ses premières victimes; dénoncé, arrêté, traduit à Paris dans les prisons du Luxembourg, placé aux pieds de l'échafaud de Fouquier, la voix de mes concitoyens se fit entendre; toutes les autorités constituées réclamèrent en ma faveur, et le Comité de Périgueux déclara que je n'avois cessé de me montrer l'ami de la Patrie et de la Liberté, et que j'avois provoqué *la punition des conspirateurs*, sans désigner aucun individu dans son attestation (1).

Eh bien! c'est de cette attestation que dicta l'humanité pour m'enlever à l'échafaud, qu'on prétend aujourd'hui me faire un crime. Que dis-je, on a l'atrocité d'aller encore plus loin. Interprêtant, amplifiant, empoisonnant cette déclaration, on pousse le forfait jusqu'à prétendre que ces conspirateurs dont parle le Comité, n'étoient autres que Mandavi, Dabzac et Saint-Martial, et de là on laisse à entendre que je suis la cause de la mort des deux premiers, et des persécutions du troisième. . . . .

Misérables que vous êtes! je vais parler, et si vous n'êtes pas accessibles au remords, vous le serez à l'opprobre dont je vais vous couvrir pour jamais.

Moi l'auteur de la mort de Mandavi! . . .

---

(1) On sait que c'étoit le protocole dont se servoient, à cette époque, toutes les Autorités constituées, dans les certificats qu'elles délivroient.

je ne l'ai jamais vu ni connu, et un fait notoire c'est que me trouvant Juge, par tour de service, au Tribunal criminel de la Dordogne, qui devoit le juger, et ayant été nommé la veille de son jugement Commissaire national près le Tribunal civil, je convoquai extraordinairement les membres de ce dernier Tribunal, et je me hâtai de me faire installer en qualité de Commissaire, pour ne pas assister à l'audience criminelle du lendemain, dans laquelle Mandavi devoit être jugé. Moi, l'auteur de sa mort! ah! il y a d'autant plus de perfidie à me faire cette imputation, que ceux qui m'accusent en se cachant, ne peuvent pas ignorer la cause et les circonstances qui accompagnèrent sa mort, et savent, sur-tout, combien leurs coriphées d'aujourd'hui y eurent une part active et sanglante! . . . .

Moi l'auteur de la mort de Dabzac! c'étoit mon compatriote, un ancien ami de ma famille! Il fut dénoncé à raison d'une correspondance secrette, par le comité de Ribérac, dans l'arrondissement duquel je n'ai jamais mis les pieds. Moi l'auteur de la mort de Dabzac! il fut traduit à Paris, jugé et condamné dans le temps que je gémissois dans les prisons du Luxembourg, Moi l'auteur de la mort de Dabzac! eh! peu s'en est fallu que nous ne fussions condamné par le même tribunal, placés dans le même tomberau, et frappés par le même couteau! . . . . .

Ai-je eu plus de part dans l'affaire de Saint Martial? je ne l'ai jamais vu qu'une seule fois par hazard. Je n'habitois pas la commune de Périgueux lorsque Mandavi et Saint Martial y

exerçoient des fonctions. C'est cependant l'exercice de ces mêmes fonctions qui a été la première cause de tout ce qu'ils ont éprouvés. En un mot aucune de leurs actions publiques ou privées ne s'est passée sous mes yeux, je ne les ai jamais connu, je n'ai jamais eu la moindre relation avec eux.... et vous m'accusez d'avoir voulu les perdre; et n'ayant aucune apparence pour colorer votre atroce calomnie, vous la basez sur des présomptions, des inductions, sur des interprétations que vous faites à votre manière, d'une attestation qui fut dictée par l'espoir de me conserver la vie. Ah! dites-moi, monstres que vous êtes, dites-moi ce qu'auroient pu faire de plus les agens sanguinaires du triumvirat, les sbires atroces de Robespierre!....

Moi l'auteur de la mort d'un de mes concitoyens! ah! si j'avois à me reprocher cet exécrable forfait, je m'ensevelirois dans les entrailles de la terre, car toute ma vie ne suffiroit pas pour en expier la seule idée.

Je n'ai jamais dénoncé personne, compulsez les registres des comités, ces registres que vous avez déjà parcouru avec tant d'avidité, recompulsez-les encore, et si vous y trouvez une seule dénonciation de ma part, je marche au dernier supplice. Que ceux qui se rangent du côté de mes détracteurs ou de mes ennemis en disent autant s'ils l'osent.

Bien loin de dénoncer ou de chercher à perdre qui que ce soit, je me suis constamment montré le défenseur de l'opprimé, quelles qu'ayent été ses opinions ou ses principes. Je me glorifie d'avoir arraché à l'échafaud plu-

sieurs infortunés qui comptoient bien plus sur ma loyauté que sur la conformité de leurs opinions avec les miennes. Quand j'ai rencontré un malheureux, je n'ai point attendu, pour le secourir, qu'il me dit s'il pensoit comme moi. Je ne connois point de parti quand il s'agit de la justice et de l'humanité; que celui à qui des considérations particulières m'ont fait refuser mon ministère, se lève et m'accuse.

Pour peu qu'on veuille être de bonne foi, on se demandera s'il est possible que moi, qui dès la sanglante aurore du Gouvernement révolutionnaire, fus proscrit, emprisonné et placé sous la hache de *Fouquier*; que moi qui n'échappai des prisons du Luxembourg que pour revenir en arrestation dans ma Commune, où j'ai resté captif pendant tout le temps qu'a duré ce Gouvernement proscripteur; que moi enfin qui dois ma liberté au 9 Thermidor, je sois le partisan du régime tyrannique dont je fus la constante victime? Non, non je ne suis pas le partisant de la terreur, j'en suis au contraire tellement l'ennemi, que je n'en veux d'aucune espèce. Mes paroles, mes actions, mes écrits (1), tout concourt à prouver que je n'ai cessé de détester le régime décemviral et les funestes catastrophes qui en ont marqué le cours; mais je n'en suis pas moins pour cela l'ardent ami de ma Patrie et de la Liberté. Je ne suis pas de ceux qui veulent venger le sang par le sang; plus on en a répandu, plus je veux que l'on en soit avare, et je n'aurai jamais l'indigne bassesse de me rendre l'accusateur de ceux qui ne craignirent pas d'exposer leur vie pour sauver la mienne. Je puis bien être tour-à-tour en butte à chaque parti, mais l'ingratitude ne souillera jamais mon ame.

Depuis la nouvelle organisation des Tribunaux, je ne m'étois plus ocoupé de discussions politiques. Consa-

---

(1) Les mêmes libellistes ont eu la scélératesse de me reprocher, dans un écrit intitulé: L'AGONIE DES PATRIOTES, l'indignation que j'ai manifestée contre le régime de la terreur, dans mes deux plaidoyers, pour les citoyennes Montozon et Groc; mon zèle à défendre ces deux victimes de Robespierre et de Lacombe, prouvera si je suis le partisant de la terreur.

313

crant, depuis plus d'un an, tous mes jours et une partie des nuits à la défense de ceux qui viennent demander la protection de la justice, j'étois loin de m'attendre que l'envie et la calomnie, ces deux sœurs inséparables, me forceroient de me distraire de mes travaux les plus chers, et m'obligeroient encore a paroître un instant sur la scène de la révolution. J'étois sur-tout loin de m'attendre que les traits qui me sont portés viendroient de la main que je soupçonne les avoir lancé. (1) Ainsi donc telle est la fatalité qui poursuit les hommes droits et de bonne foi, que s'ils doivent éprouver quelque trahison, elle vient toujours de ceux avec lesquels ils ont les relations les plus habituelles; de ceux-là même qui ont osé se dire leurs amis! Il est des êtres (j'ai déjà eu occasion de le dire dans une autre circonstance), il est des êtres pour qui le succès d'autrui est un tourment intollérable. Ils ne pardonnent pas à qui ose se mesurer avec eux, et ceux-là veulent être les véritables *exclusifs* dans tout ce qui a trait à la carrière dans laquelle la routine ou la chicane les ont familiarisés.

Au reste, si je suis pour vous un sujet d'ombrage ou d'envie; si votre dessein est de m'enlever la confiance de mes concitoyens; si vous désirez que ma voix retentisse moins souvent dans le sanctuaire des loïx, servez-vous d'armes plus nobles et plus généreuses; combattez-moi, éliminez-moi par vos succès, mais non pas par le mensonge et par la calomnie. Ces derniers moyens vous feront manquer votre but, et finiront par vous couvrir de l'indignation universelle.

C'en est assez; j'avois promis d'arracher le masque à mes calomniateurs; c'est à ceux qui m'auront lu à juger si j'ai tenu ma parole.

---

(1) Je dis, JE SOUPÇONNE, car si j'en étois certain, je ne me contenterois pas de cette réponse.

Périgueux, 24 *Germinal*, *an* 5. (13 avril 1797) 13 avril 1797.

G. LANXADE, *Homme de loi.*